



## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Département de Saône et Loire

<b>SÉANCE DU : 25 janvier 2023</b>	<b>Nombre de délégués :</b>	
<b>N° 2023-005</b>	<b>En exercice :</b>	<b>29</b>
<b>Convocation du : 06 janvier 2023</b>	<b>Présents ou représentés :</b>	<b>20</b>
<b>Affichage du : 26 janvier 2023</b>	<b>Absents :</b>	<b>3</b>
<b>Objet de la délibération : Accord cadre à bon de commande travaux de restauration mares</b>		

L'an deux mille vingt-et-trois, le vingt-cinq du mois de janvier à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Saint Léger les Paray, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre	X			
	M DUMAS Pierre-Yves		X		
	M REPY Marc		X		
	Mme MATRAY Paulette	X			M Yves KAZMINE
	M JARROT Marie-Claude		X		
	M DEGUEURCE Gilles		X		
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul		X		Pouvoir à JM FRIZOT
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël		X		M Eric MALESSARD
	M BALLOT Alain			X	
	M GAMBINI Georges			X	
	M CHAPON Norbert	X			
M PICHARD Emmanuel		X			
Mme SARANDAO Gilda		X			
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal	X			
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric			X	
	M PICHARD Bruno		X		
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne	X			
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel	X			
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD	X			
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE		X		

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Le Syndicat a fait la demande de subvention dans le cadre des travaux de restauration des mares en fin d'année 2022. Le diagnostic orchestré par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) est prévu pour le printemps 2023. Le Syndicat se propose de lancer un marché public à bon de commande pour répondre à ces travaux mais également pour répondre aux travaux de compensation écologiques de la RCEA.

Le choix de bâtir ce marché public sous la forme d'un accord cadre à bon de commande permet entre autre de séparer d'une part sous la forme de lot : les travaux pour le SMi2B et ceux de la RCEA mais également sous la forme de bon de commande pour attribuer les types de travaux par site de compensation de la RCEA.

Afin que ces travaux puissent être engagés dès l'année 2023, il convient de préparer la consultation permettant la passation d'un marché.

Pour cela, il est proposé de lancer une nouvelle consultation pour la dévolution des travaux de restauration des mares (terrassement, clôtures, abreuvoirs, haies) en utilisant la procédure des accords cadre à bon de commande, prévue aux articles L2125-1 du Code de la Commande Publique. Ce marché aura une durée d'un an renouvelable maximum 4 fois.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** le Président à solliciter les différents partenaires financiers pour les travaux de restauration des mares prévus au contrat territorial mais également les travaux de compensation de la RCEA.

**Autorise** le Président à lancer un Appel Public à la Concurrence pour la dévolution des travaux inscrits au programme d'action du contrat territorial ainsi que ceux de la RCEA. La procédure utilisée sera celle prévue aux articles L2125-1 du Code de la Commande Publique.

**Autorise** le Président à signer le marché et tout document s'y réfèrent après consultation de la Commission d'Appel d'Offre.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



**Certifié exécutoire** pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le : 26 janvier 2023  
Publication le : 26 janvier 2023

A Montceau-les-Mines le : 26 janvier 2023  
Le Président

